

Image not found or type unknown



succession et jouissance d un appartement

Par mango74, le 15/02/2020 à 15:13

mon père est décédé,ma mere a fait un testament pour laisser la jouissance de l appartement a une de mes soeurs...le bien se trouve appartenir conjointement et indivisément a ma mere et a nous,ses quatres enfants.En a t elle le droit sans notre accord´?

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

[/quote]

Par youris, le 15/02/2020 à 17:06

si votre mère a fait un testament, celui-ci s'appliquera qu'à son décès pour autant que ses dispositions ne soient pas contraires aux dispositions du code civil.